



Carte de résident pere d'un enfant français.

Par **karim**, le **26/01/2009** à **12:01**

bonjour,rnrn voilà mon problème est le suivant. Je suis marié Aout 2006 avec une française j'ai pas eu mes papiers sur place 2 ans de galère j'ai obtenu une carte de séjour d'un an suite a la naissance de ma petite fille avec ma femme ca ne va pas du tout on veut se séparer à l'amiable mais j'ai peur d'avoir des problèmes pour renouveler ma carte de résident.rnmerci de me rassurer si je ne risque rien comme ca on va entamer la procédure.